

LIS 33/SADIMA

PREPARER LA RIPOSTE

Menaces de fermeture, menaces de licenciements, injures, insultes, Serge DESPORT a largement dépassé les bornes

Le 23 mars, nous avons publié un tract dénonçant les comportements inqualifiables dont se rendait coupable Serge DESPORT, notable local, patron de cette imprimerie libournaise employant 102 salariés.

Condamné, suite à un nombre impressionnant d'irrégularités, à organiser de nouvelles élections dans son entreprise, il avait informé les salariés qu'en cas de nouvelle condamnation, il mettrait la clé sous la porte. Il n'hésitait pas à mettre sur pied une petite manifestation de soutien devant le tribunal, autorisant pour se faire une partie des salariés à quitter l'entreprise pendant leur temps de travail. Ce qui n'impressionnait guère le juge qui le condamnait pour la troisième fois à refaire les élections dans son entreprise.

Elections effectuées une nouvelle fois sous le contrôle d'un huissier de justice, sur injonction du tribunal.

Décision de justice face à laquelle notre patron de choc se met en arrêt maladie.

Les élections ont lieu pendant son absence de l'entreprise et là, comme par hasard, la liste CGT obtient le double de voix et deux élus (un titulaire et un suppléant).

Lundi 29 mai, du retour d'un week-end de 4 jours (pont de l'ascension), les salariés de Lis 33 ont la mauvaise surprise de trouver les portes de l'entreprise fermées. On apprendra dans la journée que Serge DESPORT s'en était fait remettre les clés par les cadres, la veille du départ en week-end. Ainsi donc, il mettait sa menace à exécution.

Notre syndicat intervient auprès des pouvoirs publics et fait constater par huissier cette incroyable situation. Devant le tapage que cela commence à faire, le patron déboule et rouvre ses portes. Puis, il réunit le personnel et indique notamment qu'il ne respectera pas la loi, qu'il ne souhaitait pas refaire les élections comme le demandait le tribunal et que tous ceux qui ont voté « contre lui » (il faut comprendre pour la liste CGT) seront licenciés.

Au passage, il insulte de nouveau publiquement la déléguée syndicale CGT : « Monique, vous êtes une pourriture... ».

Le lendemain, après avoir ouvert l'entreprise à 7 heures alors que les premiers salariés embauchent à 5 heures, il convoque par voie d'affichage le personnel à une réunion « obligatoire » pour le jeudi 1^{er} juin à 13 heures, afin d'annoncer les licenciements en question.

Evidemment tout cela est outrancièrement illégal. Mais visiblement, Serge DESPORT se considère au-dessus des lois et se croit certainement assez puissant pour s'en affranchir.

Le 28 juin, une nouvelle audience au tribunal se tiendra pour les plaintes en diffamation et injures proférées à l'encontre d'une partie des salariés. En attendant, il est exclu de laisser Serge DESPORT faire n'importe quoi et continuer à attenter à l'ordre public (*ce matin l'entreprise était fermée de 6 heures à 7 heures*), au seul prétexte qu'il est le patron de l'entreprise.

Arrive un moment où on ne peut plus se contenter d'exposer une situation en en égrenant les péripéties comme une sorte de feuilleton à rebondissements multiples. Car, dans cette affaire, il y a des hommes et des femmes qui souffrent, sont maltraités, injuriés, diffamés. Tout cela pour avoir osé se syndiquer à la CGT et vouloir faire respecter leurs droits dans un cadre légal et constitutionnel.

Aujourd'hui, ce sont tous les syndiqués, affiliés à la CGT ou une autre organisation.

Alors il faut préparer la riposte.

Bordeaux le 31 mai 2006